



**Syndicat de Gréchez**  
25, Rue du Bourg  
64300 LANNEPLAA  
Tél: 0559658358  
[Syndicat-de-grechez@orange.fr](mailto:Syndicat-de-grechez@orange.fr)  
[www.syndicat-grechez.fr](http://www.syndicat-grechez.fr)

## **RAPPORT DE CONTROLE DE LA REALISATION D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**N° de dossier : 64500 A081001**

Réalisation d'une filière d'assainissement non collectif sur la commune de :

**SALLES-MONGISCARD**

Nature de la réalisation :

Compte rendu fait en date du : 15/03/2018'

Achèvement des travaux : .././....

Organisme de contrôle : **Syndicat de Gréchez (SPANC)**

Nom du contrôleur : DENIS Guillaume

N° téléphone : 05.59.65.83.58 Fax : 05.59.67.16.66 Courriel : [syndicat-de-grechez@orange.fr](mailto:syndicat-de-grechez@orange.fr)

Contrôle effectué par le SPANC le 21/08/2017

-Passage du technicien(ne) sur le chantier avant remblaiement le : 21/08/2017

-Passage du technicien(ne) sur le chantier après remblaiement le : .././....

*Dans le cas d'un passage après remblaiement, aucune garantie, ni observation ne peuvent être apportée sur la qualité et la conformité des fouilles et pose des matériaux. Seules des observations sur les parties visibles peuvent être commentées.*

Numéro de permis :

### **INFORMATIONS GENERALES**

**Coordonnées de la propriété :** SALLES-MONGISCARD

Adresse terrain : 1831 RD 29

Parcelle et parcelles associées : A 0810

**Coordonnées du propriétaire**

Nom Prénom : **SNIDER**

Adresse : 1831 RD 29  
64300 SALLES MONGISCARD

**Installateur :** SARHY ERIC  
CHEMIN LACROUTS  
64390 ORION

### **CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION**

Nature de l'habitation : Résidence principale

Si secondaire, durée d'occupation : jour/an  
Si autre que domestique, nature de l'activité :

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales : 6

Capacité d'accueil maximale (EH) : 2

### **CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Surface de la parcelle (m<sup>2</sup>) : Nature de la surface disponible :  
Surface disponible pour l'assainissement :  
(m<sup>2</sup>) : Pente du terrain :

Le projet a été défini à partir d'une étude préalable du sol et de définition de la filière d'assainissement  
à mettre en place : Oui

## COLLECTE DES EAUX USÉES

E.U. =Eaux usées. E.P.= Eaux pluviales E.M. =Eaux ménagères E.V. =Eaux vannes Ø =Diamètre

Regard affleurant/accessible : Ø interne des canalisations >= 100 mm :  
Regard en amont de la fosse. Collecte séparée des E.P.-E.U. :  
Collecte séparée E.V.-E.P : Oui  
Pente canalisations correcte : Collecte séparée E.M.-E.P : Oui  
Accès sur la canalisation eaux brutes : regard  
béton

## FILLIERE : IMPLANTATION

Respect de la distance de 35 m d'un captage d'eau : Oui  
Respect de la distance de 5 m d'une habitation : Non distance à l'habitat. : 1,5 m  
Respect de la distance de 3 m d'un arbre : Non  
Respect de la distance de 3 m d'une limite de propriété : Oui  
Respect de la distance /cavités souterraines : Oui  
Absence d'un recouvrement étanche : Oui  
Absence de circulation de véhicule sur système : Oui

## AUTRES SYSTEMES (Filière agréée) (si présence)

Filière agréée en ANC  
**Informations filière:**  
**Titulaire agrément :** Premier Tech Aqua  
**Dénomination commerciale de la filière :** ECOFLO Polyéthylène PE2 6 EH  
**Numéro d'agrément :** 2016-003-ext12 et date de parution : texte n°109 du 19/05/2016  
**Capacité de la filière :** 06 EH  
**Type de filière :** Filtre compact  
**Eléments :** 2 cuves :  
FTE 3,65 m<sup>3</sup> (ECOFLO PE2) ou 4 m<sup>3</sup> (APC Millenium) + filtre compact rempli de copeaux de coco (3,65 m<sup>3</sup>)  
**Matériaux :** PEHD

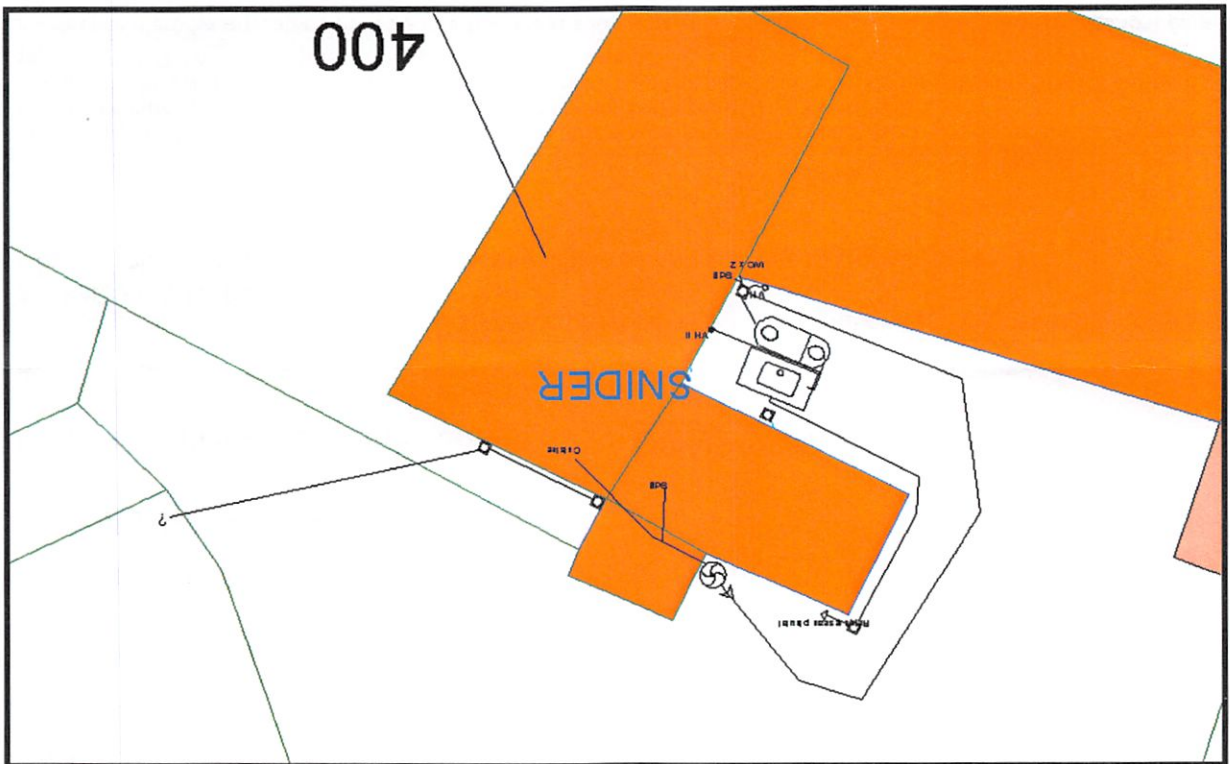
**Observations :** Références filière compacte:  
N° série FTE : 160014701  
N° série Filtre : 160011844

## EXUTOIRE - CONFORMITE

Conforme au projet: Oui  
Type d'exutoire: Fossé privé

## RELEVAGE (si présence)

Relevage avant prétraitement conforme  
Relevage vers exutoire conforme  
Etanchéité du poste : Clapet anti-retour : Oui  
Nature du poste : Plastique Volume de la bâchée : 50,0 litres  
Volume du poste : 200,0 litres Essai de fonctionnement de la pompe : Oui  
Type de pompe : SALMSON PREMIUM  
Débit de la pompe : 17,0 m<sup>3</sup>/h



**SCHEMA DE L'INSTALLATION**  
Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/200):



# AVIS DE CONFORMITE DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis sur la réalisation de l'assainissement non collectif de :

M & Mme SNIDER

situé :

1831 RD 29

sur la commune de SALLES-MONGISCARD

(Parcelle : A 0810)

Descriptif de la filière:

**Traitement : ECOFLO 6 EH**

Etat de la filière d'assainissement : **CONFORME**

## Remarques :

- Le dispositif contrôlé est conforme au projet préétabli et aux prescriptions techniques de la norme AFNOR XP DTU 64-1 en vigueur.

Cependant, certains paramètres sont susceptibles d'impliquer des dysfonctionnements :

Tous les points de contrôle mentionnés précédemment tiennent compte des recommandations du document de référence en matière de mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (DTU 64.1 d'août 2013)  
Les points de contrôle dits « discriminant » font référence uniquement aux prescriptions définies dans l'arrêté du septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

En absence d'études préalables définissant la filière à réaliser en adéquation avec la nature du sol, des réserves sont émises sur la pérennité du fonctionnement du dispositif.

Ce contrôle de bonne exécution ne se substitue pas à une mission de maîtrise d'œuvre et au procès verbal de réception. L'avis émis à l'issue de ce contrôle a pour seul objet de valider ou non les travaux par rapport au projet de conception, et d'en vérifier la bonne exécution par rapport à la réglementation en vigueur.

Ce contrôle ne permet pas de donner un avis sur la qualité des travaux non visibles (par exemple le compactage du lit de sable de la fosse toutes eaux, la pente des canalisations de collecte, le poste de relevage, la hauteur de gravier, le sable) ; ce fait le SPANC du Syndicat de Gréchez se dégage de toutes responsabilités envers des éventuelles apparitions de dysfonctionnement du dispositif liés aux travaux non visibles lors du contrôle.

Fait à LANNEPLAA le 15/03/2018

Le Président,

Jacques LAULHE

